

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de Séance :** M. Antoine CREPIN.

**N° 2025-23 - Objet : Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

Rapporteur : M. Benoit BOUREL.

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite "loi MATRAS", conforte le dispositif des plans communaux de sauvegarde (PCS) et plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Le PCS ou le PICS est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. Au niveau communal, ce plan organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crises

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour chaque commune :

- dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;
- comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;
- comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;
- reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;
- située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;
- concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;
- sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée.

La réalisation d'un plan communal de sauvegarde est fortement conseillée pour toutes les autres communes.

La commune de Verlinghem est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde au motif que son territoire est exposé à un risque d'inondation important.

Le plan communal de sauvegarde est élaboré à l'initiative du maire qui informe le conseil municipal et le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'engagement des travaux d'élaboration du plan.

Le plan communal de sauvegarde préparé comprend :

- L'identification des risques sur la commune ;
- Le recensement des enjeux humains et économiques ;
- Le recensement des moyens ;

- L'organisation de la réponse communale ;
- Les fiches actions ;
- Les fiches réflexes.

Chaque conseiller municipal a été destinataire du plan, celui-ci a par ailleurs été présenté en Commission Vie économique, agricole et civique.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve le Plan Communal de Sauvegarde annexé à la présente délibération ;**
- **Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus ;**
- **Le plan communal de sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur ;**
- **Le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application ;**
- **Monsieur le Maire mettra en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Nord.**

Le secrétaire de séance,  
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le ...~~15~~ **15** **AVR. 2025**  
et de la publication le ....~~16~~ **16** **AVR. 2025**  
Le Maire, Thierry BONTE.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_23
Objet :	Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215906116-20250403-2025_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20250403-2025_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	858 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2025_23.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20250403-2025_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	82.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2025 à 10h55min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2025 à 10h55min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2025 à 10h55min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2025 à 11h57min05s	Reçu par le MI le 2025-04-15